# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 5 MARS 1878.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS. MARDI MATIN 5 MARS.


## La Législature.

La session de la législature se termine cette nuit et bientôt nous pourrons faire le bilan des travaux de cette session si copieusement, mais jusqu'ici si peu utilement remplie.

Les deux Chambres ont bien voté des amendements constitutionnels en assez grand nombre et dont quelques uns sont fort bons, mais le sort de ces amendements sera en question tant qu'il n'aura pas été statué définitivement sur le bill proposé par M. Kidd, pour soumettre au peuple à l'élection de novembre la question d'une constitution. On verra que la Chambre a adopté hier, par 50 voix contre 44, un amendement qui décide qu'en cas de vote en faveur d'une convention, l'élection des délégués n'aura lieu qu'en novembre 1880, mais le sujet a été renvoyé à mercredi et il n'y a rien de terminé.

Le bill du revenu l'est encore pendant devant le Sénat.

Le bill des allocations n'a pas encore pu être pris en considération par la Chambre.

Ainsi, ces deux mesures indispensables pour le fonctionnement du gouvernement, risquent de rester inachevées lorsque la session prendra fin. La tactique de la clique radicale, contrôlée par le mauvais génie de la Louisiane, H. C. Warmoth, le soi-disant représentant de la paroisse Plaquemines, paraît être de rendre nécessaire une session extraordinaire.

Malgré l'opposition de cette clique, la Chambre a, cependant, pu passer hier un bill très important, celui de la reconstruction des districts représentatifs, mais il est douteux qu'il puisse arriver à temps au Sénat pour y être passé finalement, car le Sénat a jugé à propos de fêter le mardi gras et d'ajourner à mercredi.

Si jusqu'ici, nous n'avons pas beaucoup de bien à enregistrer à l'actif de la législature, en revanche nous avons le profond regret de constater le passage final d'une mesure qui rappelle les plus mauvais errements du régime radical.

Le Sénat a passé hier par 25 voix contre 8 le bill qui, au mépris de l'interdiction formelle des amendements constitutionnels, autorise la création d'une nouvelle dette d'Etat de Deux millions de dollars.

Il n'y a eu que 36 voix à la Chambre et 8 au Sénat pour protester contre cet abus du crédit de l'Etat, cette charge nouvelle qui ajoute $120,000 par an à payer par les contribuables sous forme d'intérêt et qui amènera éventuellement d'un remboursement inévitable de Deux Millions.

Les sénateurs White et Garland ont fait d'énergiques efforts pour s'opposer à cette funeste perversion du mandat législatif, mais en vain. Nos lecteurs trouveront du reste le compte-rendu de la séance d'intérêts vitaux détaillé à ce sujet.

En regard de cette addition de Deux millions à la dette, nous ne pouvons plus que de maigres réductions insignifiantes de dépenses pour l'avenir. On a diminué deux mille sur la liste civile mais on a cherché à les rattraper sous toutes les formes par des augmentations sur l'impôt mobilier et les licences.

Lorsque les électeurs de novembre arriveront, les électeurs devront demander compte à ceux qui auront voté de nouveau le cautionnement de leurs votes sur toutes ces questions.

Une douzaine de bonnes lois se seront sauvées pour immortaliser cette Législature. Près de 600 bills ont été présentés et ont occupé le temps. Que tout le reste de cet immense travail ait été perdu ce ne sera ni un malheur ni un regret. C'est ce que nous examinerons aussitôt que l'ajournement nous permettra de nous y reconnaître dans cet affreux compromis de matériaux législatifs.

LE RÉVEIL.—Le journal la *Chronique* est remplacé par un nouveau journal fondé par actions et qui a pris pour titre *Le Réveil*, organe de la démocratie française en Louisiane. Le premier numéro a paru dimanche. Après avoir expliqué sa mission comme organe de la démocratie française, notre nouveau confrère ajoute :

En politique américaine, le *Réveil* n'est affilié à aucun parti. Les idées de réforme économique et politique, conséquences au point de vue strict des principes et abstraction faite des partis et des personnalités, sont les seules qu'il étudiera.

Nous souhaitons la bienvenue au *Réveil* comme nous l'avons souhaité à la *Chronique*.

MORT D'UN VÉTÉRAN. — Nous avons à enregistrer la mort d'un digne représentant de la génération louisianaise datant du dernier siècle. M. Pierre De Buys, vétéran de 1814-15, est mort, à Biloxi, à l'âge avancé de 89 ans. Il était frère du général De Buys qui a joué un rôle dans le parti whig en Louisiane. Ses restes avaient été transportés chez son fils M. Emile De Buys, à la Nouvelle-Orléans, d'où ils ont été conduits hier au cimetière.

LE BILL DES DEUX MILLIONS.—Nous lisons dans la *Sentinelle*, de Thibodeaux :

—Qu'a donc ditque la Louisiane était pauvre ? des personnes mal informées sans doute, ou bien des envieux essayant de l'amoindrir aux yeux des autres populations ?

Nous conseillons à ces personnes d'aller prendre des informations auprès de nos législateurs, qui ne sont pas du tout de cet avis, car ils viennent de voter généreusement d'un coup, hélas ! à titre de cadeau gracieux, pour compléter le chemin de fer du Pacifique, deux petits millions de dollars à prélever sans doute sur de nouvelles taxes.

Ne vous gênez pas, Messieurs, faites comme cela vous plaît, les petits cadeaux entretiennent l'amitié.

Pour ce dernier cadeau, trouvez inventez de nouveaux impôts ; cette pauvre Louisiane est si bonne qu'elle paiera. Depuis plus de dix ans qu'on la traite en citron elle n'a pas maldiscuté de jus ; pressez-la encore, vous pourrez donc peut-être aura-t-elle encore la grandeur d'âme de vous dire merci !

Ne pas manquer d'aller faire une visite à l'ÉTOILE ROUGE.

L'APPEL DU COMITÉ FRANÇAIS AUX ETATS-UNIS. — Au sujet de l'appel que nous avons publié samedi dans l'*Abeille*, le *Evening Post*, de New-York, a publié les lignes suivantes :

Nous donnons aujourd'hui une traduction de l'appel adressé par un certain nombre de citoyens français influents, formant un comité, aux citoyens des Etats-Unis, en vue d'un traité de réciprocité commerciale entre ce pays et la France. Ce très important document survva à la discussion approfondie dans ces pages, et ne laisse aucun doute sur cet objet, l'extension du commerce entre les deux principales républiques du monde,—sera cordialement appuyé par toutes les classes de nos concitoyens, et spécialement par nos négociants, industriels et banquiers. Le délégué de ce comité, M. Chotteau, est de fait dans le but de propager les plans de ses collègues, et nous espérons qu'il ne se trouvera bientôt qu'il existe en ce pays un seul préjugé, comme il y a certainement une aussi grande nécessité, de développer les rapports commerciaux entre la patrie de Lafayette et la patrie de Washington.

Ne pas oublier de faire votre *bill* de chaussures à l'ÉTOILE ROUGE.

—On vient de vendre à Paris un très beau Stradivarius, signé et daté de 1709, sur la mise à prix de 10,000 francs. Les enchères ont atteint 24 100 fr.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 1 février 1878, de l'*Illustration* et du *Monde Illustré*.

Acheter tous vos souliers à l'ÉTOILE ROUGE.

CETTE SEMAINE, SEULEMENT — Chaque personne qui achètera pour un piastre de thé au No 5 de la rue du Camp recevra, gratis, une jolie boîte chinoise à thé.

## Le veto sur le Silver Bill.

Voici le texte du message présidentiel dont le télégraphe n'a donné que l'analyse.

Voici le texte du message du président :

*A la chambre des représentants :*

Après un examen très attentif du bill de la chambre No 1029 intitulé : "Acte pour autoriser le monnayage du dollar d'argent et lui rendre le caractère de cours forcé," je crois devoir le renvoyer à la chambre des représentants, d'où il est émané, avec mon opposition à son passage. Pourquoi, suivant l'opinion exprimée dans son message annuel, que ni les intérêts du gouvernement ni ceux du peuple des Etats Unis ne seraient servis par la circulation de l'argent comme un des deux précieux métaux qui fournissent la monnaie métallique du monde; et qu'une législation tendant à contracter le volume de la monnaie intrinsèque dans une aussi large mesure pour les deux métaux que le permet leur valeur commerciale relative, ne serait ni injuste ni importune, cela a été mon vif désir de m'associer au congrès dans l'adoption de mesures propres à accroître le monnayage d'argent sans porter atteinte à l'obligation des contrats, soit publics soit privés, et sans porter préjudice au crédit public. C'est seulement dans la conviction que ce bill ne remplit pas ces conditions essentielles que je crois de mon devoir de lui refuser mon approbation. Mon devoir officiel actuel est en ce qui concerne ce bill ne me permet de m'occuper que des points précis qui me semblent assez importants pour m'obliger à réclamer de la sagesse du congrès une nouvelle considération dans la forme prévue par la constitution.

Le bill prescrit la frappe de dollars du poids de 412½ grains d'argent au titre, pour tenir cours forcé à leur valeur nominale pour toutes dettes et obligations, publiques et privées, excepté quand il a été formellement stipulé autrement par contrat. Il est notoire que la valeur vénale de ce nombre de grains d'argent au titre pendant la dernière année a été de quatre vingt dix à quatre vingt douze cents, relativement au dollar d'or. Ainsi, le dollar d'argent autorisé par ce bill vaut 8 à 10 pour cent de moins qu'il n'est censé valoir, et il lui est attribué cours forcé pour dettes contractées alors que la loi ne reconnaissait pas une telle monnaie comme monnaie légale. Le droit de payer les dettes en argent ou en certificats de dépôt d'argent, mettra fin, quand ils seront émis en assez grande quantité pour circuler, aux recettes du revenu en or, et ainsi oblige à payer en argent le principal et les intérêts de la dette publique. $1,183,499,400 de titre de dette actuellement sur le marché ont été émis avant février 1873, alors que le dollar d'argent était inconnu dans la circulation du pays, et seulement avec une forme d'argent en nature convertible pour l'exportation.

$388 440,350 de titres de dette ont été émis depuis février 1873, époque où l'or seul était la monnaie pour laquelle les obligations étaient vendues et où l'or seul était la monnaie avec laquelle les deux parties au contrat entendaient que les obligations seraient payées en or alors que personne ne pensait que jamais aucune telle chose serait payée en argent.

La somme de $ 225,000,000 de ces obligations a été vendue pendant mon administration pour de la monnaie d'or, et les Etats-Unis ont bénéficié de ces ventes par la réduction du taux d'intérêt à 4 pour cent.

Pendant que ces ventes avaient lieu, on doute s'est élevé sur la monnaie avec laquelle le paiement de ces obligations serait opéré. Il a alors été officiellement annoncé publiquement qu'on ne devait pas prévoir qu'aucune nouvelle législature du congrès ou qu'aucun acte d'un département du gouvernement sanctionnerait ou tolérerait le rachat du capital de ces obligations ou le paiement de cet intérêt de celles ci en monnaie autre que celle exigée par le gouvernement pour l'échange des dites obligations.

En présence de ce fait on considérera justement comme une grave violation de la foi publique d'entreprendre de payer ces obligations, capital et intérêt, en monnaie d'argent valant moins sur le marché que l'argent reçu pour elles.

On dit que le dollar d'argent à cours forcé institué par ce bill sera, par cette opération, complètement équivalent au dollar d'or. Beaucoup de ceux qui appuient cette loi ont cette persuasion et peuvent qu'il n'est pas juste de payer les dettes soit publiques soit privées avec une monnaie ayant une valeur inférieure à celle de la monnaie du monde. Ce principal défaut de cette mesure est qu'elle ne contient aucune disposition excepté de son action les dettes préexistantes dans le cas où la monnaie qu'elle crée continue à rester de moindre valeur que celle qui a été avait cours forcé au moment où elles ont été contractées. Si elle est aujourd'hui proposée dans le dessein de tirer avantage de la dépréciation de l'argent dans le paiement des dettes, pour frapper un dollar d'argent à cours forcé d'une valeur commerciale moindre que le dollar soit en or soit en papier, qui est maintenant la monnaie légale du pays ; une telle mesure sera, on n'en saurait douter, considérée dans le monde entier comme un acte de mauvaise foi relativement à toutes les dettes précédemment contractées.

Le dollar d'argent ne peut être une monnaie à cours forcé que pour sa valeur vénale. Le titre de la valeur ne peut être changé sans le consentement des deux parties contractantes. Les engagements nationaux doivent être tenus avec une inébranlable fidélité.

Aucune puissance ne peut forcer une nation à payer ses présentes dettes. Son crédit dépend de son honneur, la nation devant ce qu'elle a autorisé ses créanciers à attendre. Je saurais approuver un bill qui, dans mon opinion, autorise la violation d'obligations sacrées. L'obligation basée sur la bonne foi publique passe au dessus de toutes les questions de profit ou d'avantage public. Son maintien indiscutable est le précepte aussi bien de la plus haute expérience que le devoir le plus impérieux et doit toujours être observé avec soin par le pouvoir exécutif, par le congrès et par le peuple.

C'est ma ferme conviction que si le pays doit bénéficier par une monnaie d'argent, cela ne peut être seulement qu'en émettant des dollars d'argent d'une valeur réelle qui ne trompera personne ; et l'instrument de circulation valant moins n'est pas recommandé ainsi pour résultat final de frustrer non seulement les créanciers, mais encore tous ceux qui sont engagés dans les affaires régulières, et personne assurément plus sûrement que ceux qui dépendent de leur travail quotidien, pour leur pain quotidien.

*Signé* : RUTHERFORD B. HAYES.
Président des Etats Unis.

Palais exécutif, 28 février 1878.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Il y avait salle comble hier soir aux Variétés pour les débuts de la charmante artiste miss Rose Eytinge dans son rôle favori de *Rose Michel*, qu'elle a joué d'une façon très dramatique. Elle a été très habilement secondée par MM. J. B. Studley et Cyril Searle, Robert Grierson, Charles Crone, &c., et Mlles Emma Madern et Sadie Vivian.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — Le manque d'espace nous force de renvoyer ce que nous avons à dire de la représentation de dimanche qui avait attiré beaucoup de monde.

Peu de gens quitteront la ville sans avoir fait une acquisition à l'ÉTOILE ROUGE.

—1—

Une bonne suggestion.—Dans notre capote de climat, avec tous ces changements soudains de température—la pluie, le vent et le soleil se faisant sentir dans le même jour—il n'est pas étonnant que nos enfants et nos parents nous soient enlevés si fréquemment par des rhumes négligés, la moitié des décès résultant de cette cause. Une bouteille du sirop allemand de Rochee, que vous devez avoir toujours chez vous pour en user sans délai, surpassera de 40 lezgues maladies, vous épargnera un gros compte de médecin et vous fera échapper à la mort. Trois ou quatre doses suffiront. Dans les cas de consomption, d'hémorrhagie, de pneumonie, de toux aiguë, de croup, en dans toute affection du gosier ou des poumons, le succès de ce sirop allemand est simplement prodigieux, comme vous pharmacien vous le dira. Il se vend maintenant dans chaque ville et village de ce continent. Bouteilles pour rans, 1 cents ; taille régulière 75 cents.

—17C—

Ce terrible fléau.—La fièvre en frisson et sa compagne, la fièvre bilieuse rémittente, ne comptent les affections de l'estomac, du foie et des boyaux, produites par l'eau et l'air miasmatique, sont toutes deux radicalement extirpées par le sage des Montagnes Stomach Bitters, élixir purement végétal approuvé par les médecins, et par généralement employé comme remède dans les désordres et maux nationaux et dans beaucoup d'autres. Nul autre remède ne peut être comparé à celui ci. Une circulation languissante, une torpeur du foie, un besoin de force vitale, sont des conditions particulièrement favorables aux maladies d'intestins. On y remédie instantanément avec certitude par le grand preventif qui en fortifiant le système et lui donnant une régularité et une vigueur qui le maintient à même de résister aux désordres provenant de causes d'infection malé ancore à l'entrée désordres auxquels un système faible et mal régié est sujet. Les "Bitters" sont un certitude et un préventif certain et ont généralement remplacé toute dangereuse drogue, la quinine, qui pallie le mal mais ne le guérit pas.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

Bulletin météorologique.

On nous annonce pour aujourd'hui : Baisse barométrique, vents du sud-est et du sud ouest augmentant de force, temps plus chaud, clair ou partiellement couvert.

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.

CITY HOTEL.—P B Compton, paroisse St Jacques; John MaRechin, St Louis; James Simmons, do; F Stebbins, N Y; Mme J A Stebbins, do; R B Massey et sa mère, Mobile; J D Hair, Franklin, La; Jno E Holden, dame et 2 enfants, Mobile; W Stout, dame et domestique, do; Co Bowman, Denmark; W P Hofer, N O; W C Chamberlain, Grenada; F A Young, N. O; Horace Handy, Canton, Miss; W P Richardson, Jackson, Miss; J W Robinson jr, do; H M Feller, dame et enfant, Mich; C E Webb, Vicksburg, Miss; Mme Wm Potter, Mobile; Mme A Swain, J B Cauthen, Robt Cauthen, Miss Hattie Cauthen, France Henry et Georgia Adams, Lou; D T Saffrans et femme, Yazoo City; Mlle Saffrans, do; Harris Berkdale, do; E M Skiriglv, —lle; R L. Crock et femme, Boston, Miss; J Gadens et fille, Martin, Miss; Jas Alexander, Str; Eugène Geddes, Madison, Miss; Jno A Williams, Ste Ashland; B J Keam, Albans, Gte; F X Egan, do; Frank Avans, do; H C Pendleton Atlanta; H C Hopp, do; J A Crawford, Cincinnati, Ohio; O M Kenn et lady, San Antonio, Texas; Geo E Ercelle, St Augustine, Florida; W D Bennett et dame, Huntville Ala; Miss E Baker, Lne; J U Maguire, Tenn; J S Wuler, St Louis; W S Turnbull, P P Company; W McCau, P P Company; H Halder, Yazoo City, Miss; J C Jibb, Morton; R A Jibb, do; W H Gardner, Homewood; J P Harrison et fils, Morton; E L Moore et femme, Westville, Miss; M M Leddell, Carrollton, Miss; W D Kimbrough, do; J H Somiville, do; W B Van Kirk St Louis; J B Smithson, do; C H Moore et femme, Lne; Miss Annie Moore, do; Mr S Kenovill, do; Geo Webb, Penn; F Kramer, Miss; Wm L Jordan et femme, H C Duval, Jno Bishop, G W Randell, H Marks, F L Morrore, N. Carthage; Jno Harrow, do; A Jacobus, New Carthage. Jas M Anderson Jr., Canton, Miss; W W Barens et femme, Ala; Miss Lois Walton, Ga; W F Lancaster, P P Car Co; J F Jenkins, Greenville, Tex; R B Westmore, Bastrop, La; Henry Collens, M O R R; M Ryan, do; F Sullivan, N Y; M J A Stubbins, do; J W Cattles, Round Rock, Tex; John E Spurlin, Palestine, Tex; J C Harris, M D, Galveston, Tex; D H Rogers et femme, do; John Stifle, Austin, Tex; Robt J Soule; Dr Meamans, Brownsville; Morris, N O; Burgundy Lapice, St James; Dr F E Robertson, Terrebonne; F F Gatlin, Shreveport, La; Miss Leonide Gattin, do; Simon Cahn, do; John Hill, Jr, West Baton Rouge; H C Minor, La; Mrs B F Ward Winona; Mlle Maggie Wardaula, Brookhaven; R L Randolph, Université de l'Etat; H D Lewis, St. Louis; W J Parker, Str. Ashland; O B Poindexter, Yazoo River; Thos P R Wooten, Helena, Ark; Mme Tom; M P Phillips, Bayou Sara, Lne; J W Miller, do; M R Haile, do; Thos Muir, ville; R Cunningham, Claiborne, Ala; Stephen Shillig, Port Gibson, Miss; Dr J L Miller, St. Louis; Mrs W J Crosby et femme, Miss; E F Sherrysse, Str. Fanchon; Jno Sherrysse, do; J Jobin, do; Thos L Atwater et femme, Mlle, Mme Jno A Montgomery, do; C B Mudgett et femme, Chicago; Mlle Carrie Momgar, do; Mme J M Urtherall, do; W J Manning, Danville Va; J P Atkins, Brookhaven; D H Montgomery, Starkville, Miss.

MYSTIC KREWE OF COMUS.

L'Itinéraire.

Un messager mystérieux a laissé sur notre bureau une note indiquant que la grande procession de Comus paraîtra ce soir dans les rues suivantes : Carondelet, Canal, St. Charles, Julie, Camp et Bourbon.

Sa destination finale est l'Opéra.

Un petit papier tombé de la poche du courrier de Comus et écrit en langue grecque, contenait ce qui est évidemment le programme des tableaux. Au risque d'être indiscrets, nous en publions la traduction, ce qui permettra aux lecteurs de l'*Abeille* de mieux comprendre les sujets qui défileront devant eux :

1er chariot : Ovide entre la Renommée et la Poésie.
2e Temple du Soleil.
3e Phaston.
4e Tombeau de Phaston.
5e Hercule et Déjanire.
6e Métamorphoses d'Arachné et des Lycienes.
7e Filles de Cecrope.
8e Jason et la Toison d'Or.
9e Fête de Bacchus.
10e Silène.
11e Filles de Minyas.
12e Chauve-souris.
13e Ulysse et ses compagnons.
14e Daphné changée en laurier.
15e Sacrifice d'Atalante.
16e Orphée aux Enfers.
17e Syrinx changée en roseau.
18e Junon aux Enfers.
19e Harmione et Cadmus.
20e Punition de Midas.
21e Escalade au Temple d'Apollon.

Arrivée du Roi du Carnaval.

Sa Majesté le Roi du Carnaval, qui, comme toutes les Majestés, passées et présentes, se pique d'excentricité, est arrivée hier, dans sa bonne ville de la Nouvelle-Orléans, à l'heure précise qu'elle avait indiquée, et a débarqué sur nos rivages au milieu du tonnerre de l'artillerie et du bruit strident des tuyaux à vapeur de toutes les dimensions, mêlés à nos cris et de toutes les locomotives de chemins de fer.

C'était un brouhaha étourdissant, au vacarme à réveiller les morts, au tapage à faire trembler les vivants, et, si les vivants, s'il faut s'en rapporter aux proscrits, doivent s'écouter sur leurs bases et les étoiles dégringoler du firmament.

Bref, le Roi, ou pour parler avec toute la solennité que comporte la circonstance, Rex, est descendu en grande pompe sur le wharf de la rue Gravier, du steamer Rob. E. Lee qui l'amenait de Vicksburg, et montant en voiture avec sa suite a parcouru les principales rues de la ville.

Il était escorté par la 1,000e d'artillerie commandé par le capitaine F. Moore, et le 1,001e d'infanterie sous les ordres du capitaine W. P. Sa majesté portait le costume de monarque avec cette désinvolture qui lui est particulière et qui excite invariablement l'admiration de ses féaux sujets.

Elle s'est rendue ensuite à l'Hôtel de ville pour recevoir les hommages du maire Pilsbury qui, après lui avoir souhaité la bienvenue, lui a remis les clefs de la ville.

Mais Sa Majesté était un peu fatiguée, elle était même fort enrouée ; elle s'est donc fait conduire au *Banks Restaurant*, dans le voisinage immédiat de la Chambre de Commerce, et s'y est restaurée et rafraîchie. Puis elle s'est dirigée vers l'Hotel St. Charles où l'attendait une foule de notables. Ayant appris qu'on l'attendait dans les différents théâtres de la ville, et, ne voulant pas décupoiner ses bien aimés sujets, elle s'y est transportée et y a été accueillie avec un indescriptible enthousiasme.

Rentrée dans ses appartements à une heure avancée de la soirée, Sa Majesté a consigné sa suite afin de se préparer, par le repos, aux fatigues qui l'attendent aujourd'hui. Nous la verrons ce matin dans toute sa splendeur orientale, et revêtue de la pourpre royale. La fête, dont nous esquissons plus loin le programme, sera splendide.

Incendies.

Dimanche matin, un feu, causé par une cheminée défectueuse, a détruit, rue Howard, les maisons portant les Nos 311 et 313, appartenant à A. Winters et les Nos 315 et 317 appartenant à D. Mahoney. Le vent poussant les flammes sur la bâtisse portant le No 309 appartenant à J. M. Crowley, cette bâtisse a été réduite en cendres, ainsi que celle qui était à côté. Le montant des pertes est estimé à $3000 d'assurances. Le No 307, où résident plusieurs familles de couleur, a été gravement endommagé.

Dans la même journée le feu a pris dans plusieurs autres endroits et a causé des destructions partielles. Le toit d'une maison située au coin de l'Avenue Carrollton et rue Troisième, a gravement souffert des étincelles venant d'une cheminée voisine.

Au coin de la rue Burgundie et Robertson un arbre auquel on avait mis le feu a été abattu par la police. Sans cette précaution, la maison du voisinage eut été incendiée.

Dimanche, à 2 heures de l'après-midi, le feu a pris chez Mr Obery No 543 rue Royale, dont la maison aurait brûlé sans la prompte arrivée de la machine Babcock qui a éteint les flammes avant qu'on eut sonné l'alarme.

La mort de Coralie Labatut.

Le verdict du jury qui nous a été communiqué par le Dr Kneel mentionne la blessure de la gorge ainsi :

Rien de remarquable sauf le larynx a été aussi coupé. Nous déplorons, en outre, que nous sommes convaincus que la dite Coralie Labatut est morte des blessures qu'elle s'est infligées avec un couteau dans les mains de son mari.

Meurtre.

Vendredi soir, Pedro, nègre, et un mexicain, dont on ignore le nom, s'étant pris de querelle sur l'habitation de Mary, à 19 milles environ au-dessous de la ville, le nègre a reçu à la tête un coup de pioche des suites duquel il est mort dimanche matin. Le mexicain s'est enfui.

Le Dr. J. C. Bond, appelé à faire l'autopsie, a trouvé que la pioche avait fendu le crâne et atteint la cervelle.

## LE 4 MARS.

LE QUARANTE-UNIEME ANNIVERSAIRE DU DÉPARTEMENT DES POMPES.

CÉLÉBRATION.

La grande organisation du corps des pompiers a célébré hier avec magnificence son quarante-et-unième anniversaire, et nous pouvons dire avec confiance que tout le monde s'y est associé au moins indirectement. Il n'est pas donné à tous d'appartenir au corps des pompiers, mais il est du devoir de tous de lui rendre hommage pour les immenses services qu'il rend à la communauté, et c'est ce que les habitants de la bonne ville de la Nouvelle-Orléans ont fait en partant en foule dans les rues où la procession des pompiers devait passer. Cet empressement de curiosité était un témoignage d'intérêt sincère auquel on ne pouvait se méprendre. On savait bien qu'on ne trouverait pas dans les rangs des soldats du département de l'incendie les fantasmagories de la fable, les figures remarquables des femmes divinisées de la mythologie, la reproduction des créations bizarres de la poésie burlesque, ou les travestissements de l'histoire, toutes choses qui attirent invariablement les yeux de la foule et captivent ses regards et son attention, mais on savait et on comptait, mais on [illegible] qu'en dehors de tout cela, et en dehors de tout ce qui distingue la société actuelle constitue réellement le plus protecteur et le plus conservateur de la fortune publique et de la fortune privée.

Quels services, en effet, ne rend pas le corps des pompiers dans un temps surtout où la justice peut bien défendre la communauté contre le voleur et le meurtrier, mais où elle se montre tout à fait impuissante à la défendre contre l'incendie. Le corps des pompiers fait plus que cela, il protège et défend sans relâche humaine contre l'élément destructeur. Combien de fois n'avons-nous pas enregistré dans ces colonnes les traits de courage de ces hommes qui volent tout leur dévouement à la famille et des flammes pour en retirer des familles, des malades, des vieillards infirmes, des enfants oubliés ou abandonnés sans moyen de retraite ou de salut? Combien d'épouvantables conflagrations le dévouement des hommes de feu n'a-t-il pas arrêtées et aussi combien de désastres n'ont-ils pas prévenus en se portant sans cesse pour leur sûreté personnelle au milieu des plus grands périls pour sauver les propriétés d'autrui?

En voyant passer une procession de pompiers, tout le monde se livre instinctivement et spontanément aux réflexions que nous exprimons dans ces lignes. Les propriétaires, les négociants, les industriels, les fabricants, les banquiers, les marchands, les notaires, les officiers de cour, les officiers d'Etat et de ville, se voient les protecteurs et les sauveurs de leurs maisons, de leurs entrepôts, de leurs établissements, de leurs manufactures, de leurs comptoirs, de leurs magasins, de leurs minutes, de leurs papiers, de leurs archives.

Il n'est pas d'habitant, si pauvre qu'il soit, qui ne se voit protégé à la vue de ces hommes dévoués, comme corps organisé, à un but unique, le but de garantir à tous une sécurité égale et le sauvetage, contre l'incendie, de tout ce qui constitue dans la société l'avoir matériel de chacun, grand ou petit, opulent ou modeste, riche ou pauvre.

Il y a des gens qui redoutent les corps organisés en association et disciplinés par des règlements inflexibles. Ces corps, en effet, ont été quelque fois dangereux, mais non celui des pompiers, qui n'a jamais oublié sa mission et ne s'en est jamais écarté, que nous sachions. Il brille par un caractère qui lui appartient en propre, le développement de l'être pensant, intelligent et dont il donne, en toute occasion, de nouvelles preuves. Les occasions ne sont pas rares, certes, et toujours le département de l'incendie s'est montré à la hauteur de sa mission. Il est sûr que le corps des pompiers de la bête-Orléans est un honneur pour la ville.

Aussi, regardons-nous comme une fête générale, les pompiers qui ravivent chaque année à cette date, le 4 mars. Ils ont célébré hier leur quarante-unième anniversaire et c'est la quarante-unième fois que la population de notre ville les a acclamés comme elle devait le faire en se portant avec empressement partout où la procession devait passer. C'était comme un devoir de reconnaissance de la part de tous et un hommage rendu à une institution qui rapporte tel le véritable élément, peut-être l'unique élément de conservation, de permanence et de sécurité.

Bannières et drapeaux volaient arrêtés des drapeaux. Les balcons étaient chargés de monde; les mousheirs s'agitaient de tous côtés en signe de reconnaissance et de félicitation; tous les travaux avaient été suspendus; les entrepreneurs s'étaient joué d'honneur en faisant nettoyer avec soin les rues que devait parcourir le grand corps de pompiers composé de plus de deux mille hommes, et le temps par et serein a favorisé la célébration en permettant au soleil de verser librement sa lumière sur des pompes brillantes, de lustre et d'éclat.

Processeid.

Formée dès 9 heures et demie du matin à la rue du Canal, le grand boulevard de la Nouvelle-Orléans, la procession s'est mise en marche un peu après le heures pour parcourir, en quatre divisions, les rues du Camp, Prytanée, Magazine, Julie, St-Charles, Canal, côté sud, Remparts, Esplanade, Royale, Mandeville, Levée, Esplanade, côté sud, Royale et Canal. La marche s'est faite dans l'ordre suivant :

PREMIERE DIVISION.

I. N. MARKS.....Grand Marshal

AIDES.

W. H. Manning.....Vice-Président
Henry Andry.....Secrétaire
W. J. Chevalier.....Trésorier
Fred. Camerden.....Ex Vice-Président
Jas. McGeffrey.....do
Geo. H. Braughs.....do
Louis A. Wiltz.....do
Alfred Belanger.....Ex-Ingénieur en chef
Phil. McCabe.....do
Jacob Seitz.....Volontaire No. 1
Chas. Evershade.....Minerva No. 1
F. Carrere.....St-Bernard No. 1
Dan. Rose.....Mississippi No 2
F. Schreiber.....Vigilant No. 3
Ralph J. Bulger.....Columbia No. 4
Jas. Tass. Hastings.....Mechanics No. 6
Paul Waterman.....Eagle No. 7
John M. Cross.....Phœnix No. 8
Louis Nick.....Crescent No. 9
A. Jourdain.....Louisiana No. 10
James Lynch.....Irad Ferry No. 12
P. Looby.....Perseverance No. 13
Peter Blaise.....Philadelphia No. 14
John S. Rudigan.....Jackson No. 15
I. H. Henriques.....Washington No 20
John Norton.....Orleans No. 21
R. Turney.....Ex-Hook Society Jefferson No. 2
Edward Burns.....Jefferson No 22
George Zetzmann.....Chalmette No 23
George W. Kirk.....Crescent No 24
Jas. Wilkinson.....Louisiana Rose Company
F. Angelovich.....Lafayette Hook & Ladder No 1
W. J. J. Armstrong.....Camellia Hook & Ladder No 2
Ernest J. Wenck.....Hope Hook & Ladder No 3
Owen E. Sullivan.....Pelican Hook & Ladder No 4
Volunteer Steam Engine Co No 1, de la Nlle-Orléans.
St. Bernard Steam Engine Co No 1, de St. Bernard.
David Crockett Fire Co No 1, de Gretna.
Algiers Steam Engine Co No 2 d'Alger.
Milneburg Fire Co No 1, de Milneburg.
Lafayette Hook & Ladder Co no 1, de la Nlle-Orléans.

VOLUNTEER NO 1.

Officiers :
Président—F. Schierman.
Secrétaire—C. O. Webb.
Trésorier—H. B. Whelage.
Foreman—H. Schneider.
Premier Assistant—W. C. Dean.
Second Assistant—I. Lasch.
Délégué—F. Schierman, H. Schott, Frank Lauer.

Cette compagnie, la première dans l'ordre de la marche et la plus ancienne de la ville, compte quatre-vingts membres actifs, appartenant tous à la classe ouvrière du quatrième district et marchant d'un pas élastique, en portant gaillardement les cordes de leur pompe à vapeur, richement décorée et traînée par quatre chevaux noirs.

COMPAGNIE DE St. BERNARD NO 1.

Officiers :
Président—J. N. Augustin.
Vice-Président—W. J. Imbau.
Secrétaire—Wm. Lemannier.
Trésorier—Jno. Dolhonde.
Foreman—A. Darcantelle.
Premier Assistant—Tom. Kerns.
Second Assistant—Jno Prape.

Le jolie pompe de cette compagnie, poli comme une glace, était traînée par quatre chevaux gris. Elle était surmontée d'un bouquet magnifique et chargée de décorations qui laissaient honneur aux dames de St-Bernard. Soixante hommes, jeunes et robustes, ayant en signe, en vareuses blanches bordées de noir, casques, ceinturons et pantalons noirs.

La pompe, de fabrique Amoskeag, porte le nom de son président, son excellent, Mlle L. Imbeau. Cette compagnie est tout à fait franco-louisianaise et a fait grande impression dans la parade d'hier.

DAVID CROCKET NO 1 DE GRETNA.

Président—Jno. Whitehalld.
Vice-président—P. Dougherty.
Secrétaire—J. B. Ker N.
Trésorier—Wm Landry.
Foreman—F. Freighler.
Ex-Assistant—L. Brunot.
Ex-assistant—Jas. Aldenbay.

Cette compagnie se compose de quatre-vingt-dix membres, qui marchaient d'un pas léger, aux sons d'une fanfare, en traînant leur pompe de fabrique Amoskeag, ornée de couronnes et de fleurs. Uniforme : Casque noir, ceinture blanche, chemise rouge.

BROOKLYN No 2.

Officiers :
Président—E. Kennerer.
Vice président—M. Vinett.
Trésorier—J. Lakey.
Secrétaire—L. J. Peterson.
Foreman—John J. Pajot.
1er Assistant—William Burks.
2nd Assistant—Robert Forester.

Cette compagnie est aussi d'Algier et compte cinquante membres actifs et douze exempts avec pantalons noirs, chemises rouges, casques noirs sur un fond blanc. Pompe ornée de fleur.

MILNEBURG No 1.

Officiers :
Président—M. Leininger.
Secrétaire—V. Marquez.
Trésorier—Miguel Briolari.
Foreman—L. B. Muro.
1er Assistant—Charles Kessler.
2nd Assistant—Henry Fried.

Cette compagnie, avec sa pompe à bras littéralement couverte de fleurs et de guirlandes, ne manquait pas d'attirer l'attention. La compagnie qui suit de grands services sur les bords du lac Pontchartrain et à Milneburg, compte soixante membres actifs et quinze exempts. Les cordes était traînées par trente vigoureux membres sous le commandement de Mr Joseph Magnell. C A. Rinck.

BATAVOUTTE No 1.

Président—C. J. Berry.
Secrétaire—Wm Janson.
Trésorier—A. H. Swift.
Foreman—Robt Bell.
1er Assistant—E. Petitus.
2d Assistant—G. Fortenes.

Lafayette No 1, est une compagnie d'échelles et une des plus anciennes de la ville. Elle compte quarante membres actifs dont l'uniforme se compose de chemises blanches, casques, ceinturon rouge et pantalons noirs.

DEUXIEME DIVISION.

Formée dès 9 heures et demie du matin à la rue du Canal, le grand boulevard de la Nouvelle-Orléans, la procession s'est mise en marche un peu après le heures pour parcourir, en quatre divisions, les rues du Camp, Prytanée, Magazine, Julie, St-Charles, Canal, côté sud, Remparts, Esplanade, Royale, Mandeville, Levée, Esplanade, côté sud, Royale et Canal. La marche s'est faite dans l'ordre suivant :

PREMIERE DIVISION.

P. F. Ford.....Assistant-Ingénieur
James Boyce.....Assistant-Ingénieur
F. C. Carroll.....Ex-assistant-Ingénieur

Devant notre ingénieur en chef, marchaient les ingénieurs en chef de New York, Mobile, Nashville et Vicksburg.

MISSISSIPPI No 3.

Officiers :
Président—F. Camerden.
Vice-Président—Toby Hart.
Secrétaire—J. B. reegsey.
Trésorier—J. McGinness.
Secrétaire des Rôles—Jno. J. Mutt, Jr.
Foreman—E. P. Pegram.
1er Assistant—Benedito.
2nd Assistant—Wagner.

Cette compagnie, remarquable par le bois de cerf dorés et le titre "champion du